



La Fédération Française de Vol Libre est délégataire des glisses aérotractées depuis le 19 décembre 2002. Les glisses aérotractées (kitesurf, kite-buggy, kite-moutainboard, snowkite) présentent l'intérêt commun de permettre aux pratiquants de découvrir la nature, de participer à une meilleure connaissance du milieu naturel et de valoriser les actions de la fédération en matière d'éducation à l'environnement.

Cette charte est notamment un moyen de faciliter la prise en compte, la représentation et l'engagement des structures kite affiliées à la FFVL au travers de dispositifs visant à protéger et à participer à la gestion des espaces naturels (natura 2000, réserves naturelles, parcs naturels marin, arrêtés biotopes, sites du conservatoire du littoral...). Les structures signataires pourront ainsi s'appuyer sur cette charte mais aussi sur d'autres outils de référence dont ceux élaborés par la FFVL.

Cette charte s'inscrit dans la continuité des actions de terrain menées par nos structures affiliées en matière de sensibilisation à l'environnement. Cette démarche est aussi la suite logique des nombreux partenariats et collaborations avec des acteurs importants de la protection de l'environnement :

- la FFVL a signé une convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux :
(<http://federation.ffvl.fr/pages/developpement-durable-environnement>)
- La FFVL a travaillé en collaboration avec l'Agence des Aires Marines Protégées dans le cadre de l'élaboration d'une fiche kite du référentiel natura 2000 « sports et loisirs en mer » élaboré en novembre 2009.
- La FFVL a élaboré en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot une fiche kite sur les écogestes
- Les structures affiliées de kitesurf participent aux initiatives océanes organisées par la SurfRider Foundation
- La FFVL a engagée la réalisation d'un bilan carbone en s'appuyant sur les recommandations de l'ADEME
- Dans le cadre de la formation des professionnels (moniteurs de kitesurf), la FFVL et l'Ecole Nationale de Voile et de Sports Nautiques mettent en place un module de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la connaissance des milieux naturels en partenariat avec des acteurs locaux de la protection de la nature (gardes du littoral, université du littoral...)
- Etc.

A l'image des engagements pris à travers la convention de partenariat avec la LPO, cette charte est aussi un outil qui permettra de favoriser une concertation de qualité basée sur un argumentaire scientifique reconnu et partagé, et sur un équilibre global des échanges entre les parties concernées.

Les structures de kite signataires pourront ainsi s'engager à adopter les règles de conduites suivantes dans le cadre de l'organisation et de la pratique des activités de glisses aérotractées nautiques et terrestres (kitesurf, kite-buggy, kite-moutainboard, snowkite) :

Organisons des manifestations sportives éco-responsables

- Limitons les déplacements dans la phase de préparation de la manifestation
- Favorisons le covoiturage des participants et du public
- Associons les acteurs et partenaires locaux en assurant notamment une concertation préalable avec les gestionnaires des espaces sensibles
- Préservons et valorisons le site concerné (information auprès du public, signalétique adaptée et réutilisable, présentation du site et de son patrimoine naturel)
- Assurons le nettoyage du site et la remise en état des lieux à l'issue de la manifestation
- Sensibilisons le public et les participants au développement durable et encourageons les comportements écocitoyens pendant la manifestation
- Adoptons des écogestes conformément aux recommandations de la fiche kite élaborée par la Fondation Nicolas Hulot

Nous pouvons découvrir les espaces naturels sans les perturber

- Naviguons et roulons curieux : le kite est un moyen furtif et silencieux de découverte du milieu naturel
- Incitons les pratiquants à découvrir nos activités dans le cadre d'une structure fédérale, disposant d'un encadrement favorisant une meilleure compréhension des espaces de pratique et de leurs spécificités
- Rapprochons-nous des gestionnaires d'espaces naturels afin de nous informer et d'échanger nos expériences

Certains espaces de pratiques sont susceptibles d'être des zones sensibles

- Soyons attentifs à ne pas dégrader la flore mais apprenons à la reconnaître
- Roulons et naviguons avec attention, notre passage dans un milieu naturel peut parfois déranger des oiseaux et des mammifères
- Ecartons-nous de haltes migratoires et repérons les sites de nidification
- Incitons les pratiquants à se renseigner sur les zones à fort enjeu environnemental, les zones autorisées et celles interdites d'accès

Soyons éco-responsables

- Soutenons l'application des techniques de kitesurf à la marine marchande et à la production d'énergie exploitant les vents
- Renseignons-nous sur les filières de recyclage et de récupération de notre matériel usagé
- Impulsons et facilitons la mise en place du covoiturage et utilisons des solutions de covoiturage en s'appuyant notamment sur les plateformes internet existantes (allosurf.net, etc.)
- Ramenons les débris rejetés par la mer ou laissés par des personnes indécrites
- Participons à des actions de sensibilisation à l'environnement, de nettoyage des sites comme les « Initiatives Océanes » (www.initiativesoceanes.org)

Evaluons notre engagement

La charte nature du Kite peut prévoir une validité pour une durée de 3 ans à l'issue de laquelle les signataires pourront évaluer son application et envisager sa reconduction.